



Com
du BAFTO

SNPL
AFTO

Roissy, le 11 octobre 2024

Accord Pilotes 2024

Après de longues négociations, le SNPL signait en mai dernier un accord sur le projet domestique permettant le transfert des lignes navette à Transavia à l'horizon 2026 et incluant des contreparties catégorielles telles que, par exemple, la hausse du MGA à 85 PV.

Néanmoins, dans le contexte de la négociation sur l'intéressement et des annonces sur la "prime JO" de l'été, les attentes des pilotes demeuraient conséquentes. Et le non-respect de la garantie d'activité moyen-courrier CDG à hauteur de 20.000 heures de vol sur l'année 2023/2024 ne faisait que renforcer celles-ci.

Ainsi, le SNPL a exigé avant l'été l'ouverture de négociations portant sur les conditions de travail des pilotes devant permettre de réparer le préjudice subi.

La direction d'Air France a donc dû s'expliquer sur les raisons de cette violation d'accord, nous avons débuté les discussions sous la menace d'un préavis de grève, puis avons commencé les négociations vers la mi-août. Ces négociations se sont poursuivies jusqu'en début de semaine afin d'aboutir à des contreparties suffisantes.

Le conseil AF-TO a validé hier l'accord sur les conditions de travail des pilotes AF-TO.

Dans les grandes lignes, cet **accord sans concessions aucune de notre part**, comporte de nombreuses avancées pour les pilotes :

- Réparation du préjudice des 20.000 heures de vol manquantes sur moyen-courrier. Tous les pilotes AF-TO se verront créditer de **6 jours de reliquats** à utiliser soit en les posant, soit en créditant le nouveau CET, soit en participant à une campagne de monétisation (dans ce dernier cas, jusqu'à 8 jours pourront être payés grâce à un mécanisme d'abondement de l'entreprise)
- **Deux nouvelles protections périmétriques**, une sur les **SKO moyen-courrier AF à CDG** et une seconde sur **le nombre de coques MC AF** qui est augmenté si la compagnie ne renouvelle pas sa flotte avec de gros modules type A320/321 Neo.
- Une **augmentation pérenne** du coefficient d'harmonisation passant de 1,075 à 1,10 portant sur les primes de vol pour tous les pilotes AF-TO. **Soit +2,3 % sur la PV.**
- Des mesures de vie quotidienne chez AF comme la **création du quatrième DDA sur MC AF** (comme chez TO), **la garantie à 100 % du vol P si posé sans dispersion** pour tous les pilotes LC n'ayant pas 8 jours ou plus d'absence dans le mois (congrés, TAF, sans solde), la garantie des vols couples pour les 100 %.
- **Plusieurs mesures chez Transavia** comme l'alignement du forfait téléphonique sur celui d'Air France, la même stabilité planning en cours de rotation que sur la base d'Orly, et l'éligibilité aux primes d'incitation durant les phases d'AEL des OPL.

Il reste au bureau à aller chercher les dernières réserves sur l'accord relevées par le conseil avant d'être en capacité de signer toutes les avancées entièrement positives pour les pilotes. Plusieurs tracts détaillés et explicatifs de l'accord suivront rapidement.

Cet accord ne contient que du positif pour les pilotes.

Néanmoins des remontées de vos représentants ont été faites hier en séance.

De nombreux problèmes concernant l'exploitation, la SV ou encore récemment la sûreté nous préoccupent.

Il est temps pour le SNPL de stopper les dérives constatées et de remettre la compagnie sur de bons rails.

D'autre part, le bureau a décidé de lancer un grand sondage envers ses adhérents pour récolter leurs attentes à moyen-long terme.

Tous les sujets y seront abordés sans tabou, permettant à chacun d'orienter la politique syndicale à venir.

Le BAFTO

Contacter le BAFTO : bafto@snplfalpa.org
Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

